



Question concernant la procédure d'une liquidation judiciaire

Par **mississippi**, le **02/06/2015** à **18:59**

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

(formule de politesse obligatoire en arrivant)

Je suis agent commercial dans l'immobilier. Depuis la crise économique, les dettes s'accumulent, le tribunal m'a déclarée en liquidation judiciaire, ma dette est évaluée à environ 250.000 € composée principalement de ma maison que je n'ai pas réussi à payer, de 2 crédits bancaires et d'une dette aux impôts de 30.000 €. Je suis marié sans contrat et mon conjoint est co-emprunteur pour la maison et les 2 prêts. J'ai entrepris de vendre ma maison, mais le montant de la vente ne couvrira pas tout et, à part une vieille Ford déclarée comme outil de travail, je ne possède rien. Je pense que mon conjoint va être poursuivi pour ce qui restera à payer. Il est aujourd'hui à la retraite et nous n'arriverons jamais à tout rembourser.

Comment faire pour nous protéger ? Quelle est la meilleure façon de passer cette épreuve ? Un liquidateur a été nommé. Je dois le rencontrer très prochainement. Nos comptes perso vont-ils être bloqués ?

Merci de m'éclairer sur cette procédure qui m'inquiète.

Par **Isaz**, le **09/06/2015** à **23:24**

Bonjour,

Mon mari et moi même sommes passés par cette épreuve en 2007. Nous tenions un bar en

nom propre quand nous avons déposé le bilan notre maison pas finie de payée fut saisie (vendue normalement sinon aux enchères). Le liquidateur vous demandera le listing de toutes vos dettes perso comme pro, vos différents bien les derniers bilans afin de constituer le dossier de contacter les différents organismes et d'identifier les organismes à rembourser en priorité. Cependant, nous avons été grugés de toutes parts et le tribunal a reconnu que nous avons été victimes et non coupables d'une éventuelle mauvaise gestion donc toutes nos dettes personnelles comme professionnelles furent effacées et nous avons récupéré dès le lendemain du jugement de clôture juin 2009 tous nos droits bancaires. Tout dépend le pourquoi de votre liquidation soit vous aurez réduction des dettes ou annulation. Pour notre cas ils ont annulé environ 140 000 euro.

Votre conjoint peut malheureusement être poursuivi à payer mais cela ne sera qu'à la clôture de la procédure. Malheureusement se protéger maintenant c'est un peu trop tard, cela a été pareil pour nous le seul moyen était de changer de statut au greffe pour 150 euro (si je ne me trompe pas) nous l'avons su que trop tard Quand à nos comptes perso comme pro en effet ils ont été bloqués. Mes 1ères paies après le dépôt bilan je les faisais virées sur le compte de ma mère (avec la complicité de l'agence d'intérim qui savait aussi la situation) puis très rapidement je suis allais voire la banque postale en leur expliquant la situation ils m'ont ouvert un compte avec une carte électron et depuis sept-oct 2007 je suis chez eux sans aucun souci. Surtout essayer de retrouver un travail même si ce n'est qu'une mission intérim ou un cdd cela fait toujours bien face au juge, pas toujours facile à faire mais si vous montrez que vous voulez vous en sortir c'est toujours un bon point de marqué.

Votre voiture je ne pense pas qu'elle soit saisie si elle ne coûte plus et qu'elle est votre seule moyen de locomotion ils ne peuvent pas vous retirer le moyen d'aller gagner de l'argent sauf si c'était une voiture très récente qui valait des sous.

Si vous montrez vraiment que c'est la conjoncture qui vous a mis dans cette situation et que vous avez tout fait ou presque pour remonter la barre ils seront compréhensifs. Je vous souhaite bon courage car c'est une épreuve difficile je ne le sais trop bien mais restés unis avec votre conjoint et vous vous en sortirez.

Je précise que je ne suis pas juriste ou modérateur mais juste une personne qui voulait répondre à vos questions par le biais de mon expérience étant donné que votre message n'avait pas de réponse car ne pas en avoir dans ces moments d'appel au secours et une épreuve supplémentaire.

Très cordialement
Isabelle

Par mississippi, le 10/06/2015 à 09:05

Bonjour.(merci pour l'information)

Merci d'avoir pris le temps de me répondre. Je me sens en effet moins seule devant tous les soucis qui nous attendent. J'ai rencontré le liquidateur il y a quelques jours et l'entretien s'est passé plutôt mieux que je l'espérais. Mes comptes ne vont pas être bloqués et il me laisse (pour l'instant) vendre ma maison moi-même. Pour le changement de statut c'est trop tard et mon mari est déjà poursuivi de son côté. Pour l'instant nous ne pouvons rien faire. Il n'est pas non plus question de vendre ma voiture professionnelle. Elle ne vaut rien.

Pour le travail ; nous sommes tous les deux à la retraite. Nous avons donc des revenus assurés ; ce qui va nous permettre de louer une maison après la vente de la nôtre.

Comme vous voyez, la situation aurait pu être pire. j'ai repris espoir.
Encore une fois merci de votre implication et gentillesse.

Très cordialement.
Leila